

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 16/08/2024 - 20150 - 1956 B 00681 - 056 806 813 - LA PROVENCE

LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 7.685.634 euros
Siège social : 248, avenue Roger Salengro 13015 Marseille
056 806 813 R.C.S. Marseille

(ci-après « la **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUILLET 2024**

(...)

Première résolution : Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délibérant par application de l'article L225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital, **décide** de ne pas dissoudre la Société.

L'Assemblée **prend acte** que sa décision devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou, sous réserve de l'article L. 224-2, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

*

* *

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:
Morgane SOMSON
E579CD20479B4D6...

La Secrétaire de séance